

Réf: Dossier N° : 52726

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « AMAC MASSANDJE CHALLENGES » en abrégé «AMAC »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY RIVIERA GOLF, IMMEUBLE
IROKO 2è ETAGE, 25 BP 2121 ABJ 25**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24 Juil 2018, et enregistrés au CEPICI le 31 Juil 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « AMAC MASSANDJE CHALLENGES » en abrégé «AMAC ».

Objet: le ravitaillement maritime. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 2 500 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Vingt Cinq Mille (25.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - COCODY RIVIERA GOLF, IMMEUBLE IROKO 2è ETAGE, 25 BP 2121 ABJ 25

GERANT: Madame CISSE MASSANDJE .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-19937 du 31/07/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°18714 du 31/07/2018

Pour Avis

Le CEPICI

